

la polémique

Bart De Wever et la tentation de la préférence nationale

Sous couvert d'une réflexion sur la différence à apporter entre droits de l'homme et droits « personnalisables », le président de la N-VA rouvre en fait la question de la « préférence nationale », qui travaille la droite nationale-libérale depuis plus de 30 ans.

Les migrants débarqués de fraîche date doivent-ils bénéficier des mêmes avantages sociaux que nous ? Au fond, traduit en langage de la rue, c'est ça la question que Bart De Wever a lancée l'autre mardi à l'Université de Gand, quand il asséna qu'il fallait faire la différence entre les droits de l'homme (« mensenrechten ») et les droits civils (« burgerrechten »). « Nous devons réfléchir à un statut qui permet d'acquérir un droit après l'autre », de préciser le président de la N-VA.

Que les droits de l'homme et les droits civils constituent deux ensembles distincts avec une intersection, c'est l'évidence. Sous nos latitudes, les droits civils constituent la première génération des droits de l'homme. Ils ont été reconnus

dans la plupart des constitutions européennes dès le XIX^e siècle, alors que ce n'est qu'en 1948 que certains d'entre eux ont été pérennisés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais les droits de l'homme n'épuisent pas les droits civils. Chaque État accorde à ses ressortissants une série d'avantages et de protections qui débordent de la Déclaration de 48 – qui n'a du reste pas de statut juridique positif.

L'universalité et l'inconditionnalité

Bart De Wever sait naturellement parfaitement tout cela. Pour preuve, il affirme que nous serions bien inspirés de lancer une réflexion sur une adaptation de la Convention de Genève de 1951, qui garantit au nouveau venu un même accès à la sécurité sociale qu'au ressortissant du pays d'accueil. « La sécurité sociale de 1951 n'est pas comparable à l'actuelle : certains pays ont développé un

système de sécurité sociale très généreux et ouvert, et la Convention offre aujourd'hui une porte d'entrée aux réfugiés qui viennent l'inté-

grer », développe-t-il. Les droits civils diffèrent donc bien – en « généralité » – des droits de l'homme.

Ce que Bart De Wever soulève, c'est la question de l'universalité et de l'inconditionnalité des droits personnalisables. Ce qui, en dernière analyse, revient à remettre sur le tapis la bonne vieille question de la « préférence nationale », qui travaille la droite nationale-libérale depuis plus de 30 ans.

Dans la formulation qu'on lui connaît, ce concept de préférence nationale a été forgé en France au milieu des années 1980, au sein du Club de l'Horloge, un think tank de droite créé par Yvan Blot. Le Vlaams Blok popularisa le concept dans une formule choc : « *Eigen volk eerst* ». Jean-Marie Le Pen le justifia dans une tirade devenue fameuse : « *J'aime mieux mes filles que mes cousines, mes cousines que mes voisines, mes voisines que des inconnus et les inconnus que des ennemis* ».

Cette formule remue un bon sens assez trivial. Le problème, c'est qu'elle étend à la sphère publique et politique des domaines de relations et des catégories qui gouvernent la sphère domestique ou les relations familiales. On ne gouverne pas un État comme on règle sa vie privée – fût-ce parce que la nation est une simple abstraction, une construction politique. Remettre chaque discours à son domaine d'application est une des tâches de la philosophie – Kant s'y est employé en critiquant les illusions de la Raison. Entretenir la confusion à des fins intéressées, cela s'appelle du sophisme.

La préférence nationale, c'est la volonté politique de privilégier ses « nationaux » – ou assimilés européens – en matière d'emploi par exemple, ou de refuser les aides sociales à des personnes qui n'auraient pas les bons papiers d'identité. Mais selon la formule de la sociologue et politologue française Dominique Schnapper, « dans la

vie sociale, il n'existe pas de jeu à somme nulle ». Toute préférence

pour les uns implique la discrimination contre les autres. Si l'on accorde la préférence aux nationaux, c'est que l'on discrimine les étrangers. Et alors ?...

Une idée de gauche historiquement

L'objection ne désarçonne pas les défenseurs du concept. Pour eux, une société sans exclusion est aussi inconcevable qu'une société égalitaire. « *L'État entraîne l'inégalité, la différence des gouvernants et des gouvernés, une hiérarchie, des juges, des chefs, etc.* », écrit ainsi Hegel. *La doctrine égalitaire qui est conséquente avec elle-même confond toute différence, et rend toute existence de l'État impossible.* » Tout ordre social – famille, institution, nation... – repose sur une dialectique exclusion-inclusion. Les institutions (démocratiques) doivent simplement légitimer certaines exclusions et en

condamner d'autres, afin d'éviter l'arbitraire et que l'on puisse sanctionner la (véritable) injustice. « *Les lois expriment les déterminations du contenu de la liberté objective* », précise le même Hegel. Évidemment, c'est en gros sur les mêmes bases que notre philosophe justifiait l'esclavage.

Il est piquant de rappeler qu'historiquement, la « préférence nationale » est plutôt une idée de gauche ! Dès la fin du XIX^e siècle, les organisations ouvrières firent pression sur le pouvoir politique pour limiter les possibilités d'emploi de travailleurs étrangers, largement sous-payés par le patronat. Et en France, en août 1932, c'est le gouvernement Herriot (radical-socialiste) qui adopta la première vraie loi de préférence nationale, qui prévoyait une limitation comptable très stricte de la main-d'œuvre étrangère à 10 % maximum... mais aussi une égalité des droits sociaux entre nationaux et étrangers « reconnus ». ■

WILLIAM BOURTON

l'expert « Basculement à l'extrême droite ? Pas encore, mais pas exclu »

ENTRETIEN

Jérôme Jamin est philosophe et politologue à l'ULg, spécialiste de l'extrême droite. Mardi, Dirk Jacobs, sociologue à l'ULB, s'est « excusé » sur Twitter suite à l'intervention de Bart De Wever à l'université de Gand : « Erratum. J'ai souvent argumenté dans mes écrits académiques que la N-VA n'était pas un parti d'extrême droite. J'avais tort. Je m'excuse. » Jérôme Jamin ne partage pas cet avis.

Quels sont les critères qui établissent qu'on se trouve bien du côté de l'extrême droite ?

Traditionnellement, trois critères doivent être combinés. 1 : La croyance en l'inégalité, qui établit une différence entre « eux » et « nous », entre un peuple et un autre, une culture et une autre, etc. Au-delà du fait de croire en cette inégalité, l'extrême droite considère aussi que c'est une bonne chose. 2 : Un discours nationaliste qui a pour objet de répondre à la menace que ferait peser sur la société cet autre peuple. 3 : Un certain radicalisme, c'est-à-dire une difficulté à respecter un système, des normes et des pratiques démocratiques.

Selon vous, la N-VA n'est donc pas un parti d'extrême droite...

Pour moi, il n'y a que le deuxième point qui tient la route : l'aspiration nationaliste. Mais le nationalisme seul n'est pas un problème en soi. Le radicalisme n'existe pas dans un parti qui est au parlement et dans les gouvernements fédéral et flamand. Il n'y a aucune tentative de contourner les règles.

Et la proposition de revoir la convention de Genève ?

Ce qu'il a dit, c'est que si on veut accueillir beaucoup de monde et qu'à chaque fois qu'on accueille un migrant, il tombe automatiquement sous le coup de la sécurité sociale, cela deviendra impayable et ingé-

nable. Que, dès lors, si on veut continuer à en accueillir autant, il faudra changer un certain nombre de règles. Alors ce n'est certes pas une proposition en faveur des réfugiés, c'est certainement de l'égoïsme, mais, dans l'autre sens, il existe déjà des procédures qui discriminent les gens en Belgique, et les Belges entre eux, notamment via des différences d'accès à certains services. Il est clair que parler de revoir la Convention de Genève est une proposition totalement nouvelle. Est-ce que cela suffit pour faire de la N-VA un parti d'extrême droite ? Si on se base sur les actes et pas sur des soupçons, je ne vois pas en quoi la politique de Theo Francken, par exemple, est différente de celle de ses prédécesseurs. Un parti d'extrême droite aurait déjà limogé Francken depuis longtemps pour excès de compassion envers les migrants.

Cette proposition de « sous-statut » pour les réfugiés ne rejoint-elle pas le premier critère : la croyance dans une inégalité ?

Faut-il rappeler que des partis traditionnels ont proposé qu'on retire la nationalité aux jeunes partis en Syrie ? Cela ne revient-il pas aussi à fuir de ces Belges, souvent des pauvres gars un peu paumés, des sous-citoyens ? Si on ouvre cette porte, on peut trouver beaucoup d'exemples... Qu'en est-il des sans-papiers qu'on enferme dans des centres fermés dans tous les pays d'Europe ? N'opère-t-on pas une différence de statut entre les « clandestins » et les gens qui ont des papiers ? Je considère donc encore à ce jour qu'il existe une différence entre le Front National de Marine Le Pen ou le Vlaams Belang, et la N-VA.

Quel serait selon vous le point de basculement ?

Un acte politique concret : une loi, une proposition de loi radicale. On a certes déjà des propos démagogues qui enferment des populations dans des stéréotypes caricaturaux,

mais cela n'est pas inscrit dans la structure du parti, dans son programme, etc. Cela dit, il faut tenir compte de la récurrence. Nous assistons actuellement à une multiplication de propos démagogues et qui constituent peut-être l'antichambre d'un basculement à l'extrême droite, que je n'exclus pas. Seule la récurrence des propos et des actes nous permettra, à terme, de juger.

Les actes d'abord. Mais le discours n'emprunte-t-il pas à la rhétorique de l'extrême droite ?

Cela fait quinze ans que les thèmes qui caractérisaient l'extrême droite (les liens immigration-sécurité, immigration-chômage, etc.) sont récu-

pérés par des partis traditionnels et, inversement, que les partis d'extrême droite, lissent leur discours. La frontière entre les deux est par conséquent plus floue. Sans compter que ce qui était hier du ressort de l'extrême droite est non seulement aujourd'hui répandu dans tous les partis, mais aussi au sein de la population : l'idée d'une Europe forte face à une Europe passoire, l'idée que tout musulman est susceptible d'être un terroriste, etc. Il est donc plus difficile de se différencier des partis d'extrême droite. Forcément, les propos de Bart De Wever font caisse de résonance. Je ne défends pas la N-VA par plaisir. Mais ici, on est habitué à penser que la droite, c'est le MR, qui en réalité se sent beaucoup plus « libéral » que « de droite ». La N-VA est par contre un parti de droite classique, conservateur, comme les Républicains en France, les Tories au Royaume-Uni et le Parti Populaire de Mariano Rajoy en Espagne. Des partis qui sont tous occasionnellement accusés de xénophobie dès qu'ils durcissent le ton en matière d'immigration. Si on considère que la N-VA est un parti d'extrême droite, alors on peut penser que les trois quarts de l'Europe sont dirigés par l'extrême droite... ■

Propos recueillis par
ELODIE BLOGIE